

NOTE A L'ATTENTION DE L'ENSEMBLE DES ELEVES & DES REPRESENTANTS LEGAUX

Madame, Monsieur,

Suite aux annonces gouvernementales du 22/04/2021 liées à la situation sanitaire, nous vous informons des dispositions suivantes à partir du 03/05/2021 jusqu'au 28/05/2021 (sauf nouvelles modifications liées à la situation sanitaire) :

Modalités d'organisation des enseignements :

Afin de limiter au maximum le brassage des élèves et afin d'assurer un maximum de cours aux classes ayant un examen en fin d'année scolaire, la rotation suivante est mise en place à partir du 03/05/2021 jusqu'au 28/05/2021 :

Du 03/05/2021 au 07/05/2021 : Présence des élèves de Secondes, Premières (dont les élèves de 1^{ère} année de BMA) & 1^{ère} année de CAP et mise en place de la continuité pédagogique pour les élèves de Terminales (dont les élèves de 2^{ème} année de BMA), 2^{ème} année de CAP & 3^{ème}

Du 10/05/2021 au 12/05/2021 : Présence des élèves de Premières (dont les élèves de 1^{ère} année de BMA), Terminales (dont les élèves de 2^{ème} année de BMA), 1^{ère} et 2^{ème} année de CAP & 3^{ème} et mise en place de la continuité pédagogique pour les élèves de Secondes

Du 13/05/2021 au 16/05/2021 : Pont de l'ascension (pas de cours pour l'ensemble des élèves)

Du 17/05/2021 au 21/05/2021 : Présence des élèves de Secondes, Premières (dont les élèves de 1^{ère} année de BMA), Terminales (dont les élèves de 2^{ème} année de BMA), 2^{ème} année de CAP & 3^{ème} et mise en place de la continuité pédagogique pour les élèves de 1^{ère} année de CAP

Le 24/05/2021 : Lundi de Pentecôte (pas de cours pour l'ensemble des élèves)

Du 25/05/2021 au 28/05/2021 : Présence des élèves de Secondes, Terminales (dont les élèves de 2^{ème} année de BMA), 1^{ère} et 2^{ème} année de CAP & 3^{ème} et mise en place de la continuité pédagogique pour les élèves de Premières (dont les élèves de 1^{ère} année de BMA)

En résumé :

| | Du 03/05/2021 au 07/05/2021 | Du 10/05/2021 au 12/05/2021 | Du 17/05/2021 au 21/05/2021 | Du 25/05/2021 au 28/05/2021 |
|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Secondes | Au Lycée | A distance | Au Lycée | Au Lycée |
| Premières | Au Lycée | Au Lycée | Au Lycée | A distance |
| Terminales | A distance | Au Lycée | Au Lycée | Au Lycée |
| 1 ^{ère} année de CAP | Au Lycée | Au Lycée | A distance | Au Lycée |
| 2 ^{ème} année de CAP | A distance | Au Lycée | Au Lycée | Au Lycée |
| 1 ^{ère} année de BMA | Au Lycée | Au Lycée | Au Lycée | A distance |
| 2 ^{ème} année de BMA | A distance | Au Lycée | Au Lycée | Au Lycée |
| 3 ^{ème} Prépa-Métiers | A distance | Au Lycée | Au Lycée | Au Lycée |

Les cours pour les classes dont les effectifs sont importants (2MELCVPM, 1CVPM, 1ENERG, 1MCVA, 1MCVB, TCOM, TCVPM, TVENTE, C1MISMIT, C1PSREPC, C2APRECM, TENERG MELEC) présentes selon le planning ci-dessus continuent d'être systématiquement dédoublés pour permettre une meilleure distanciation dans les salles de classe.

Selon les dispositions ci-dessus, la consultation des emplois du temps modifiés (les modifications seront peu importantes) est disponible sur PRONOTE.

Modalités d'organisation de la continuité pédagogique :

Dans la mesure du possible et afin de permettre à chaque élève (en particulier pour les élèves ne disposant pas de matériel informatique et/ou de connexion internet) de bénéficier des apprentissages obligatoires, l'équipe pédagogique transmettra en amont, les travaux à mener en autonomie et à effectuer durant la semaine de continuité pédagogique.

Afin d'évaluer la situation et la progression effective des élèves, un contact régulier avec les élèves en continuité pédagogique (en particulier pour les élèves les plus fragiles) sera mis en place par les équipes pédagogiques.

Les enseignants via PRONOTE pourront déposer les consignes pédagogiques. Chaque enseignant informera les élèves des dispositions applicables à son enseignement.

Modalités d'organisation des Périodes de Formation en Milieu Professionnel :

Les Périodes de Formation en Milieu Professionnel sont maintenues selon le calendrier défini pour l'année scolaire 2020/2021 sauf les modifications mentionnées dans la note du 02/04/2021.

Pour rappel, la PFMP des élèves de 2ENERG a été déplacée du 7 juin 2021 au 9 juillet 2021 (au lieu du 12 au 23 avril 2021). Les autres PFMP modifiées ont été effectuées.

Les élèves ne disposant pas de lieu de stage devront être présents dans l'établissement selon un planning défini pour procéder à une recherche active de stage.

Pour tout problème lié aux Périodes de Formation en Milieu Professionnel, il sera nécessaire de prendre contact avec l'établissement durant les horaires ouvertures du lycée.

Modalités d'organisation de la restauration scolaire :

Afin de limiter le brassage des élèves et permettre le respect des règles de distanciation physique au sein du restaurant scolaire, les élèves devront respecter **strictement** l'organisation ci-après :

Les élèves finissant à **11h ou 11h30** ont jusqu'à **12h** pour passer au restaurant scolaire

Les élèves finissant à **12h** ont jusqu'à **12h30** pour passer au restaurant scolaire

De plus, les élèves doivent prendre **leur repas avec des élèves de la même classe ou du même groupe**.

Protocole sanitaire :

Le protocole sanitaire en vigueur à la fin du mois de mars 2021 est reconduit. Dans ce cadre, pour chaque élève qui sera diagnostiqué positif au COVID-19, la fermeture de la classe sera mise en œuvre.

Pour renforcer les instruments de lutte contre l'épidémie et casser les chaînes de transmissions, des autotests seront livrés à l'établissement, à destination de l'ensemble des personnels de l'Education nationale qui y exercent. A compter du 10 mai 2021, des autotests seront également fournis aux lycéens (1 par semaine). Nous vous tiendrons rapidement informé des modalités précises émanant du Rectorat d'Amiens.

Enfin je vous rappelle que les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tous. Ce sont les mesures de prévention individuelle les plus efficaces contre la propagation du virus.



Rappel : Mesures de sécurité mises en place depuis le 02/11/2020 (inchangées par rapport aux périodes précédentes) :

En raison du plan Vigipirate (passé au niveau Urgence Attentat depuis le 29/10/20) et de la situation sanitaire actuelle, nous tenons à vous rappeler les consignes de sécurité suivantes :

Le portail élèves est ouvert uniquement : de 07h30 à 08h10, de 09h00 à 09h15, de 12h00 à 12h15, de 13h10 à 13h30, de 16h30 à 16h40 et à partir de 17h30

Les élèves présentent obligatoirement leur carnet de correspondance ainsi que leur sac ouvert pour contrôle visuel à l'entrée de l'établissement.

En dehors des horaires d'ouverture du portail élèves, les entrées et sorties du lycée sont interdites pour les élèves (sauf pour les élèves dont les cours se terminent à 15h30 et disposant d'un moyen de locomotion pour rejoindre leur domicile, sur présentation de leur carnet de correspondance et de leur emploi du temps).

Aucun élève n'est autorisé à stationner devant l'établissement

En dehors de l'établissement, les représentants légaux sont responsables de leur enfant.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous remercions de votre collaboration.

Cordialement.

La Direction.